

## LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



FABRICATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS N.C.A.

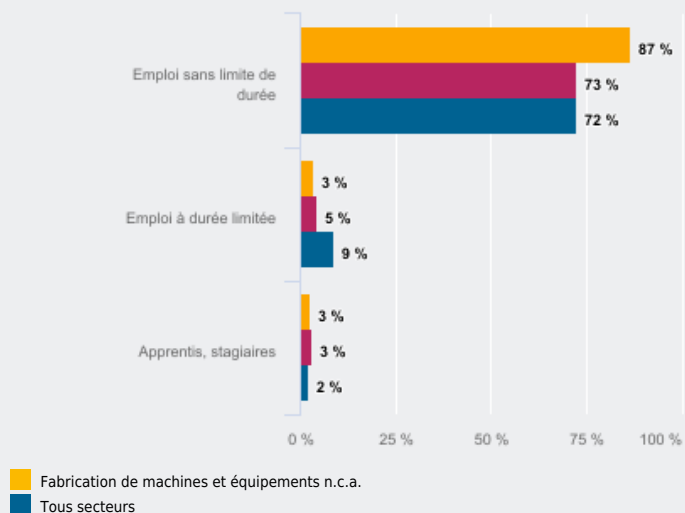


QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI** DANS CE SECTEUR ?

## TYPE DE CONTRAT POUR LES SALARIÉS <sup>1</sup>

**94 %**

des salariés de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée (85 % tous secteurs)



**4 160**

actifs en emploi (salarié et non salarié) dans ce secteur, soit

**0,2 %**

de l'emploi régional

**6 %**

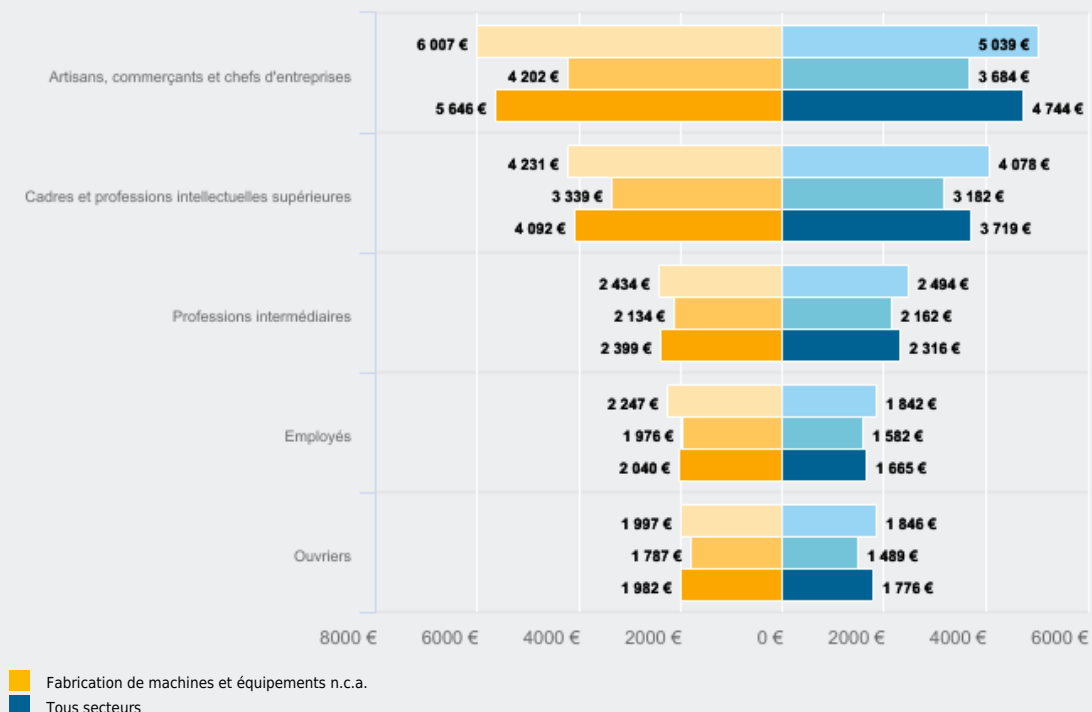
de non-salarié (15 % tous secteurs)

**4 %**

des actifs de ce secteur travaillent à temps partiel (17 % tous secteurs)

## SALAIRE MENSUEL NET MÉDIAN POUR LES SALARIÉS, PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



La moitié des salariés travaillant dans ce secteur gagnent plus de **2 440 €** net par mois à temps plein (1 800 € tous secteurs)



### TYPE DE CONTRAT POUR LES FEMMES SALARIÉES

**91 %**

des femmes salariées de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée

 Fabrication de machines et équipements n.c.a.  
 Tous secteurs



**4 %**

des femmes de ce secteur exercent un emploi non salarié (11 % tous secteurs)

**12 %**



des femmes de ce secteur travaillent à temps partiel (25 % tous secteurs)

La moitié des femmes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **2 280 €** net par mois à temps plein (1 750 € pour les femmes tous secteurs confondus)

### TYPE DE CONTRAT POUR LES HOMMES SALARIÉS

**94 %**

des hommes salariés de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée

 Fabrication de machines et équipements n.c.a.  
 Tous secteurs



**6 %**

des hommes de ce secteur exercent un emploi non salarié (19 % tous secteurs)

**2 %**

des hommes de ce secteur travaillent à temps partiel (9 % tous secteurs)

La moitié des hommes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **2 480 €** net par mois à temps plein (1 860 € pour les hommes tous secteurs confondus)

Source : Insee - RP au lieu de résidence, Base Tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

#### Notes :

1 Les emplois sans limite de durée regroupent les CDI et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les CDD, les contrats aidés, les intérimaires et les stagiaires rémunérés.